

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2016**  
**(Séance ordinaire)**

L'an deux mil seize,  
Le onze janvier à dix-huit heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Franck HANNEBICQ, Maire, en suite de convocation en date du 04 janvier 2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient Présents** : 12

Messieurs HANNEBICQ Franck, RAMETTE Laurent, GRYPONPREZ Jean-Valéry, BLAREL Jacques, HOUBART Joël, FRANCOMME Alain, Mesdames DECONINCK Françoise, MARE Isabelle, DELBARRE Lucie, PATTIN Laurence, TRINEL Alexandra et BIZET Isabelle

**Absents excusés** : Madame FACHAUX Marie-France, Monsieur PELLETIER Claude

**Absent** : Monsieur TRINEL Bernard

Madame DELBARRE Lucie a été désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/12/2015**

Lecture donnée par Monsieur le Maire de la réunion du Conseil Municipal du 09 décembre 2015.

Validation du compte-rendu de réunion, à l'unanimité, des membres présents du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour de la réunion du Conseil Municipal.

**1. LETTRE DE MADAME MARIE-FRANCE FACHAUX ET MONSIEUR PELLETIER CLAUDE, CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la lettre en date du 11 janvier 2016 émanant de Madame Marie-France FACHAUX et Monsieur PELLETIER Claude, Conseillers Municipaux.

**2. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2016 (CATEGORIE D'OPERATION : DEFENSE INCENDIE) ET ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en place de son schéma communal de protection contre l'incendie, la Commune de BUSNES a décidé de continuer à lutter contre l'incendie.

Dans le cadre d'une demande d'aide sollicitée auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des Territoires Ruraux 2016, Monsieur le Maire présente le projet, élaboré par le Bureau Assistance Technique d'HOUDAIN, de l'installation d'une citerne souple de 120 m<sup>3</sup> sur son territoire, rue de la Pierrière à la Miquellerie, pour un montant des travaux estimé à 40 000, 00 € HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté (Vote : 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix d'ABSTENTION) :**

- donne un avis favorable à la notice explicative et estimative des travaux estimés à 40 000, 00 € HT soit 48 000, 00 € TTC établi par le B.A.T. d'Houdain
- adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2016 et arrête le plan de financement suivant :

Coût total HT des travaux	40 000, 00 € HT
Subvention Etat DETR (25 %)	10 000, 00 € HT

Subvention Conseil Départemental FARDA (40 %) 16 000, 00 € HT

Part revenant au maître d'ouvrage :

Fonds propres

14 000, 00 € HT.

- accepte l'offre du Bureau Assistance Technique. pour assurer une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour un montant de 2 200, 00 € HT
- autorise Monsieur le Maire à engager les négociations avec les propriétaires de la parcelle de terrain cadastré section AK n° 24, rue de la Pierrière en vue d'acquérir une partie d'environ 290 m2 permettant la construction de la citerne projetée, notamment, dans un premier temps, obtenir une promesse de vente.

### **3. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2016 (CATEGORIE D'OPERATION : EDIFICES CULTUELS)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de prévoir la réfection de la toiture de l'église (dernière tranche) suite à des fuites qui détériorent l'intérieur du bâtiment.

Ces travaux sont indispensables à la bonne conservation du patrimoine communal. Le coût du projet estimé s'élève à la somme de 18 534, 12 € HT, devis présenté par l'entreprise FRANCOMME Alain (Couverture - Zinguerie) de BUSNES.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté (Vote : 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix d'ABSTENTION)**

- adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016 et arrête le plan de financement suivant :

Coût total HT des travaux	18 534, 12 € HT
Subvention Etat DETR (25 %)	4 633, 53 € HT
Subvention Conseil Départemental (25 %)	4 633, 53 € HT

Part revenant au maître d'ouvrage :

Fonds propres	9 267, 06 € HT.
---------------	-----------------
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces constitutives de ce dossier.

### **4. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS AU TITRE DU FARDA (CATEGORIE D'OPERATION : EDIFICES CULTUELS)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de prévoir la réfection de la toiture de l'église (dernière tranche) suite à des fuites qui détériorent l'intérieur du bâtiment.

Ces travaux sont indispensables à la bonne conservation du patrimoine communal. Le coût du projet estimé s'élève à la somme de 18 534, 12 € HT, devis présenté par l'entreprise FRANCOMME Alain (Couverture - Zinguerie) de BUSNES.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté (Vote : 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix d'ABSTENTION)**

- adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide du Conseil Départemental du PAS-DE-CALAIS au titre du FARDA et arrête le plan de financement suivant :

Coût total HT des travaux	18 534, 12 € HT
Subvention Conseil Départemental (25 %)	4 633, 53 € HT
Subvention Etat DETR (25 %)	4 633, 53 € HT

Part revenant au maître d'ouvrage :

Fonds propres	9 267, 06 € HT.
---------------	-----------------
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces constitutives de ce dossier.

### **5. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS AU TITRE DU FARDA (CATEGORIE D'OPERATION : DEFENSE INCENDIE) ET ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en place de son schéma communal de protection contre l'incendie, la Commune de BUSNES a décidé de continuer à lutter contre l'incendie.

Dans le cadre d'une demande d'aide sollicitée auprès du Conseil Départemental du PAS-DE-CALAIS au titre du FARDA, Monsieur le Maire présente le projet, élaboré par le Bureau Assistance Technique d'HOUDAIN, de l'installation d'une citerne souple de 120 m3 sur son territoire, rue de la Pierrière à la Miquellerie pour un montant des travaux estimé à 40 000, 00 € HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté (Vote : 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix d'ABSTENTION) :**

- donne un avis favorable à la notice explicative et estimative des travaux estimés à 40 000, 00 € HT soit 48 000, 00 € TTC établi par le B.A.T. d'Houdain
- adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide du Conseil Départemental du PAS-DE-CALAIS au titre du FARDA et arrête le plan de financement suivant :

Coût total HT des travaux	40 000, 00 € HT
Subvention Etat DETR (25 %)	10 000, 00 € HT
Subvention Conseil Départemental FARDA (40 %)	16 000, 00 € HT

Part revenant au maître d'ouvrage :

Fonds propres	14 000, 00 € HT.
---------------	------------------
- accepte l'offre du Bureau Assistance Technique, pour assurer une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour un montant de 2 200, 00 € HT
- autorise Monsieur le Maire à engager les négociations avec les propriétaires de la parcelle de terrain cadastré section AK n° 24, rue de la Pierrière en vue d'acquérir une partie d'environ 290 m2 permettant la construction de la citerne projetée, notamment, dans un premier temps, obtenir une promesse de vente.

#### **6. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS AU TITRE DES AMENDES DE POLICE RELATIVE A LA MISE EN PLACE DE RADARS PEDAGOGIQUES**

Dans le cadre d'une vitesse excessive au sein du territoire, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'acquérir des radars pédagogiques.

L'objectif de cette démarche est donc d'informer, de sensibiliser les conducteurs de leur vitesse sans les sanctionner, de les inciter à adapter leur comportement et de proposer une communication visuelle dynamique.

Monsieur le Maire présente donc à l'assemblée délibérante le projet d'acquisition de radars pédagogiques pour un montant estimé à 13 567, 50 € HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté (Vote : 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix d'ABSTENTION)**

- adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide du Conseil Départemental du PAS-DE-CALAIS au titre des amendes de police et arrête le plan de financement suivant :

Coût total HT des travaux	13 567, 50 € HT
Subvention Conseil Départemental (40 %)	5 427, 00 € HT

Part revenant au maître d'ouvrage :

Fonds propres	8 140, 50 € HT.
---------------	-----------------
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces constitutives de ce dossier.

#### **7. SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE INFORMATION / VOTE DE LA COMMUNAUTE ARTOIS-LYS DE LILLERS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante du positionnement des maires au sein de la Communauté Artois-Lys concernant le SDCI + Attente de la décision de Madame la Préfète du Pas-De-Calais

#### **8. DELIBERATION RELATIVE A LA POURSUITE D'UNE ETUDE POUR L'INSTALLATION D'UNE CHAUDIERE BIO-MASSSE ET RESEAU DE CHALEUR**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante avec l'appui de Monsieur BLAREL Jacques, Conseiller Municipal, le projet pour l'installation d'une chaudière bio-masse et réseau chaleur sur la Commune de BUSNES.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté (Vote : 12 voix POUR, 0 voix CONTRE,**

0 voix d'ABSTENTION)

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de poursuivre l'étude pour l'installation d'une chaudière bio-masse et d'un réseau de chaleur sur la Commune de BUSNES afin de pouvoir solliciter toutes les possibilités de subventions pour mener à bien ce projet.

## 9. QUESTIONS DIVERSES

### SOIREE HYPNOSE

Madame MARE Isabelle, Adjointe aux affaires scolaires et à l'animation, propose de réaliser une soirée hypnose en 2016. Monsieur le Maire suggère de prévoir une réunion avec le Bureau de BUSNES EN FETES concernant la possibilité de programmer cette soirée (problème des encaissements ?) Deux dates sont proposées : les 07 mai ou 21 mai 2016 - A voir !

La séance est close et levée à 19 heures 30.